

Le Burundi veut réduire et éradiquer le trafic d'êtres humains

@rib News, 07/10/2018 Source Xinhua Burundi : le gouvernement recommande de travailler en synergie avec les PTF concernés dans la lutte contre le TEH Le gouvernement burundais recommande de "travailler en synergie" avec les partenaires techniques et financiers (PTF) concernés dans la lutte contre le trafic d'êtres humains (TEH), a déclaré mardi à Bujumbura Gaston Sindimwo, premier vice-président burundais lors de l'ouverture d'un atelier d'échanges sur les activités de lutte contre le TEH au Burundi.

Le président burundais Pierre Nkurunziza a confié à M. Sindimwo le travail de "réfléchir et de mettre en œuvre avec les responsables concernés, les stratégies pertinentes pour réduire et éradiquer le TEH au Burundi", mais aussi, de venir en aide, de façon appropriée, aux victimes de cette criminalité. Selon l'Observatoire National pour la Lutte contre la Criminalité Transnationale (ONLCT), une ONG burundaise, le Burundi a enregistré de début 2015 à fin 2017, 3 014 personnes victimes du TEH, soit 1 673 en 2015, 814 en 2016 et 517 en 2017. Il a rappelé que pour matérialiser sa volonté politique dans le processus de prévention et d'éradication du TEH au Burundi, le président Nkurunziza a promulgué le 29 octobre 2014 la loi n°1/28 portant prévention et répression du TEH conformément à l'esprit du Protocole de Palerme signé en décembre 2000 en guise de complément à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale. Pour lui, l'éradication des réseaux des trafiquants et de protection des victimes du TEH, accompagne prioritairement une priorité aux personnes vulnérables dont les enfants mineurs et les femmes tout au long du processus.

Dans les années à venir, a-t-il promis, le gouvernement burundais s'engage à "intensifier les efforts pour prévenir et combattre" le TEH. "Nous invitons tous les responsables concernés à renforcer la lutte contre les réseaux criminels organisés, y compris en ce qui concerne leurs liens avec le terrorisme, grâce à une gestion efficace des frontières avec nos pays voisins, à une coopération accrue et à la mise en œuvre des cadres juridiques et institutionnels prévus par la loi en la matière", a-t-il martelé.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});